Date de mise en ligne : le 9 septembre 2025

D2025-127

VILLE DU PECQ
DECISION
3.3 LOCATIONS

Mise à disposition Terrain 3

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 permettant à Mme le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu la délibération n° 24-2-5 du 27 mars 2024 fixant les tarifs de location pour les équipements sportifs,

DECIDE

De signer avec M. James CATHCART, Directeur de l'association British Section Parent-Teacher Group (PTG) de la section britannique du lycée international sis 2 bis rue du Fer à Cheval - 78105 St germain en laye, la convention relative à la location du terrain 3 du stade Louis Raffegeau – 78230 LE PECQ, dans le cadre de leur manifestation « Sport Day » du 13 septembre 2025 de 12H à 17H.

D'indiquer que cette mise à disposition est consentie pour la journée du 13 septembre 2024 de 12H à 17H.

D'indiquer que cette mise à disposition est consentie à titre payant conformément à la délibération du Conseil Municipal en cours fixant les tarifs de location des équipements sportifs, et notamment selon *« l'heure d'utilisation du Terrain n°3 avec vestiaires non alpicois »*.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 05/09/2025,

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20250905-D2025-127-CC
Date de télétransmission : 09/09/2025
Date de réception préfecture : 09/09/2025